

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2872

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Fontaines-sur-Saône - Caluire-et-Cuire

Objet : Restructuration et raccordement au bassin versant de Pierre-Bénite de la station de traitement des eaux usées (STEU) de Fontaines-sur-Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur: Madame Anne Grosperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

<u>Présents</u>: Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2872

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Fontaines-sur-Saône - Caluire-et-Cuire

Objet : Restructuration et raccordement au bassin versant de Pierre-Bénite de la station de traitement des eaux usées (STEU) de Fontaines-sur-Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération de restructuration de la STEU de Fontaines-sur-Saône et son raccordement au bassin versant de Pierre-Bénite fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

Elle a fait l'objet d'une $1^{\text{ère}}$ délibération du Conseil n° 2019-3689 du 8 juillet 2019, puis d'une 2^{nde} , n° 2020-4157 du 20 janvier 2020.

I - Contexte et objectifs

La STEU de Fontaines-sur-Saône a été mise en service en 1991. Elle n'a bénéficié d'aucune modernisation d'ampleur depuis sa mise en route.

Le système d'assainissement de l'agglomération de Fontaines-sur-Saône a été classé non conforme par la police de l'eau, dès 2015, pour son système de collecte et, dès 2018, pour sa STEU. Le volume déversé sans traitement représente 18,4 % du volume total entrant dans les réseaux d'assainissement en moyenne quinquennale, alors qu'il devrait réglementairement être inférieur à 5 %.

La station est vétuste et n'est plus adaptée en capacité de traitement. Elle est dimensionnée pour 30 000 équivalents-habitants, alors qu'elle réceptionne et traite, en 2022, les effluents de plus de 42 000 équivalents-habitants. Les équipements hydrauliques, électromécaniques et le génie civil des ouvrages sont dégradés et ne correspondent plus aux normes de sécurité.

Par délibération du Conseil n° 2019-3689 précitée, une autorisation de programme a été votée pour un montant de 7 275 834 € HT, pour une réhabilitation des ouvrages de la rive droite de la Saône, sur le collecteur d'Albigny-sur-Saône et de Couzon-au-Mont-d'Or et sur la station de refoulement vers la rive gauche. Un déversoir d'orage a été réhaussé pour permettre un stockage de réseau de plus de 5 000 m³ par temps de pluie.

Par délibération du Conseil n° 2020-4157 précitée, une autorisation de programme complémentaire a été votée pour un montant de 1 429 166 € HT, portant le budget à 8,705 M€ HT. Cette dernière enveloppe budgétaire a permis le financement de l'étude du projet de restructuration de la STEU pour aboutir à son raccordement au bassin versant de Pierre-Bénite. Ce projet a été validé par la police de l'eau en 2022.

La mission de maîtrise d'œuvre a démarré en 2023. La phase conception est en cours. Elle a permis de valider les charges et volumes à traiter à l'horizon 2055 et de déterminer les dimensionnements et choix techniques permettant l'enclenchement des consultations pour la phase travaux.

Les travaux de construction, découpés en plusieurs marchés, sont prévus sur ce mandat. Le projet se prolongera sur le suivant pour les phases de déconstruction, de réception et d'essais de garantie. La présente délibération a pour objet l'autorisation de programme complémentaire pour le financement des travaux (25,6 M€ HT) qui seront engagés sur ce mandat à hauteur de 22,6 M€ HT puis, sur le suivant, à hauteur de 3 M€ HT.

II - Description des travaux

Le présent projet concerne :

- les travaux de construction d'une station de pompage et d'un bassin de stockage de 6 600 m³ sur le site de Fontaines-sur-Saône. Leur montant est estimé à 17,7 M€ HT,
- les travaux du raccordement hydraulique depuis la station de pompage à la tête de réseau du bassin versant de Pierre-Bénite *via* l'avenue Général de Gaulle à Caluire-et-Cuire, en passant par la montée Roy, l'avenue des Marronniers et l'avenue du Camp à Fontaines-sur-Saône. Leur montant est estimé à 3,1 M€ HT,
- les travaux de construction d'un nouveau tronçon du réseau gravitaire sur l'avenue Louis Dufour à Caluire-et-Cuire pour permettre l'écoulement gravitaire jusqu'à Pierre-Bénite en passant par la rive droite du Rhône. Leur montant est estimé à 1,6 M€ HT,
- les travaux de construction de nouveaux locaux pour relocaliser les agents d'exploitation, aujourd'hui basés sur la STEU de Fontaines-sur-Saône. Leur montant est estimé à 1.6 M€ HT,
- les travaux de démolition de la STEU actuelle. Leur montant est estimé à 1,6 M€ HT.

III - Coût du projet

Le montant des travaux est estimé à 25 600 000 € HT en dépenses. Ces coûts sont portés par le budget annexe de l'assainissement.

La présente autorisation de programme complémentaire concerne 25 400 000 € HT, 200 000€ HT de l'autorisation de programme en place permettant de financer une partie des travaux.

Les travaux, objets de la présente autorisation de programme complémentaire, ne sont pas éligibles à un financement par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- 1° Approuve le projet de restructuration de la STEU de Fontaines-sur-Saône et son raccordement au bassin versant de Pierre Bénite.
- 2° Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 Assainissement pour un montant de 25 400 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 537 000 € HT en 2024,
- 13 030 000 € HT en 2025,
- 8 833 000 € HT en 2026,
- 3 000 000 € HT en 2027,

sur l'opération 2P19O5493.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 34 105 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 7 275 834 € HT à partir de l'autorisation de programme travaux et de l'individualisation d'autorisation de programme de maîtrise d'ouvrage de 1 429 166 € HT.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312385-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023